

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 11

N° 07/05.06.26

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur René GRY, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2026.

Présents : René GRY, Gérard RIO, Isabelle PRIGENT, Sophie LE CORRE, Françoise DESMOULIERES, Gaël GUEGUEN, Anthony LE SAUTER, Olivier BARACH, Cindy SODINI, Cindy BILLE, Amélie DUPRE.

Absents et excusés : Didier LE GOUIC, Frédéric LACROIX, Danny VAN LABEKE-LE DILY et Lolita EVRARD

Madame Amélie DUPRE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Suppression d'un emploi d'adjoint technique à 26.41/35^e et création d'un emploi à 27/35^e

Le maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1, L.542-2 et L.542-3 du CGFP ;

Conformément aux articles L.313-1 et L.542-2 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à 26.41/35^{ème} ;

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint technique territorial à 27/35^{ème}.

Le Maire propose à l'assemblée,

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 26.41/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 5 juin 2026.

- filière : technique
- cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux
- grade : adjoint technique territorial

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 1

- de créer l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 27/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 5 juin 2026.

- filière : technique
- cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux
- grade : adjoint technique territorial

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 1

Adoptée à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Sous-préfecture le :

Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

